



Comptable (H/F/X)

Comptabilité - Assurances

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Vous avez la fibre pour les chiffres et l'on dit de vous que vous êtes une véritable calculette ? Vous pensez que les bons comptes font les bons amis ? Alors pourquoi ne pas devenir comptable grâce à cette formation qui vous apprendra toutes les formules pour jongler avec les chiffres !

Le Comptable et la Comptable maîtrisent la comptabilité générale et pratique. Grâce à cette formation, ils apprennent à gérer les comptes et la fiscalité de particuliers ou de sociétés et entreprises. Ils peuvent assurer la tenue des comptes depuis la saisie des pièces comptables jusqu'aux comptes annuels, en conformité avec la législation comptable et fiscale en vigueur. Ils sont capables d'analyser les comptes annuels d'une PME, d'attirer l'attention et de conseiller le responsable de l'entreprise sur les aspects financiers et comptables.

Au cours de cette formation de Chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Comptable :

Etablir la comptabilité de divers clients : vous apprenez à gérer une organisation comptable et administrative. Vous apprenez à effectuer les différentes opérations comptables d'un client et tenir les livres légaux. Vous apprenez à rédiger les documents relatifs aux obligations comptables et fiscales. Vous apprenez à utiliser les différents programmes informatiques liés à la comptabilité.

Conseiller en matière de tenue de comptabilité et méthode de gestion : vous apprenez à conseiller les clients en début d'activité professionnelle, en début d'année fiscale, en cours d'exercice, en fin de chaque exercice et en fin d'activité.

Participer à la gestion d'un bureau comptable : vous apprenez à organiser et planifier l'activité professionnelle d'un bureau ou d'une fiduciaire. Vous apprenez à gérer les aspects comptables, commerciaux et fiscaux d'un bureau et à participer à la gestion du personnel.

S'insérer dans la vie professionnelle : vous apprenez les différentes règles de déontologie du métier. Vous apprenez comment actualiser vos compétences régulièrement et participer à la vie professionnelle du secteur.

Alors si vous souhaitez additionner et multiplier vos possibilités professionnelles, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

Si vous souhaitez exercer ce métier en tant qu'indépendant / indépendante, vous devrez passer et réussir le stage ITAA (Institute for Tax Advisors and Accountants) - Institut des conseillers fiscaux et experts comptables.

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance

(<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ;

rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes, ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Comptable indépendant / indépendante (si réussite du stage de l'ITAA)

Employé / Employée dans une fiduciaire

Employé / Employée dans le service comptabilité d'une entreprise

Débouché(s) future(s) formation(s)

Conseiller financier (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/conseiller-financier>)

Candidat stagiaire Conseiller fiscal / Expert-comptable (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/candidat-stagiaire-conseiller-fiscal-expert-comptable>)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Contact client Travail en équipe ou en autonomie

Travail au bureau et sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Le métier de comptable s'exerce dans un bureau, avec un ordinateur. La maîtrise de l'outil informatique est donc nécessaire. Le comptable doit se montrer responsable et assidu. Il doit être à l'aise avec les chiffres et être capable d'entretenir une bonne relation avec ses clients.

Programme

1ère année :

- X08/5 Informatique générale et tableur (32h)
- X08/5 Informatique - Logiciels comptable (40h)
- X08/5 Comptabilité générale - droit comptable, documents commerciaux et principes de base en comptabilité (140h)
- X08/5 Mathématiques financières (40h)
- X08/5 Droit civil (32h)
- X08/5 Correspondance commerciale, logiciel d'édition et communication (36h)
- X08/5 Fiscalité TVA (36h)
- X08/5 Faits et institutions économiques (44h)

2ème année :

- X08/6 Fiscalité TVA (40h)
- X08/6 Mathématiques financières (20h)
- X08/6 Principes de droit de l'entreprise, de droit économique et de droit de l'insolvabilité (48h)
- X08/6 Comptabilité approfondie (64h)
- X08/6 Gestion financière, budget, business plan (24h)
- X08/6 Droit d'enregistrement et droit de succession (16h)
- X08/6 Fiscalité IPP (90h)
- X08/6 Comptabilité analytique (60h)
- X08/6 Comptabilité et Droit des sociétés et associations (60h)

3ème année :

- X08/7 Comptabilité analytique (30h)
- X08/7 Comptabilité et Droit des sociétés et associations (28h)
- X08/7 Déontologie - RGPD/loi anti blanchiment (45h)
- X08/7 Fiscalité Isoc (90h)
- X08/7 Contrôle interne et externe (30h)
- X08/7 Analyse et critique des comptes annuels (40h)
- X08/7 Procédure fiscale (45h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes - CESS

Est admis aux cours l'apprenant ou l'apprenante qui

satisfait à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>)

est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (**CESS**) ou document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Les apprenants et apprenantes qui ne sont pas porteurs du CESS peuvent toutefois être admis aux cours :

Soit, s'ils sont titulaires d'un certificat du 2ème degré de l'enseignement secondaire et bénéficient d'une **expérience suffisante** dans le secteur concerné.

Soit, en cas de réussite de l'**épreuve d'admission** IFAPME. La présentation de l'épreuve d'admission est soumise à l'acceptation du dossier par le Centre.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Dinant

Rue Fétis, 61 5500 Dinant

082 21 35 80

Secrétariat

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le Vendredi : de 8h30 à 17h

Le Samedi : de 8h30 à 13h

/

centre.dinant@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.